



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE permis d'environnement ENVIRONNEMENT CLASSE 1B

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Brillant 86 1170 Watermael-Boitsfort

Identité du demandeur : Association des copropriétaires à Watermael-Boitsfort Résidence le Brillant, rue du Brillant, 86

Objet de la demande : Exploiter un immeuble de logement (Rubriques n°68 B, 40 A (2))
2 chaudières au gaz de 558kW et 129 emplacements de parking couvert

Activité principale : Logement existant

PRAS : Zone de parcs, zone d'habitation et ZICHEE

PPAS : /

Motif principal de l'enquête : art. 40-41 de l'OPE

L'enquête publique se déroule **du 30/08/2021 au 28/09/2021**

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 12 Octobre 2021 à partir de 9h00 à la maison communale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale : Service Environnement - **Maison Haute 1er étage** - place A. Gilson, 2 sur rendez-vous uniquement (02/674.74.32)

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/674.74.32.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :

Administration Communale de Watermael-Boitsfort

Service de l'Urbanisme - Environnement

Place A.GILSON, 1

1170 Watermael-Boitsfort

au plus tard le 28/09/2021

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet en appelant le 02/674.74.32

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la commission de concertation. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

A Watermael-Boitsfort, le 30/08/2021

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON

(s) Olivier DELEUZE